



Résilience

Bulletin d'information en **sécurité civile** du ministère de la Sécurité publique

Volume 1, numéro 2

Automne 2006 - Hiver 2007



DOSSIER SPÉCIAL

Comment le Québec se prépare-t-il
à une éventuelle pandémie d'influenza?

P. 11 à 20

Centre des opérations gouvernementales
Davantage de services pour les partenaires

P. 5

Réseaux de support à la vie
La Ville de Québec prévient les défaillances
et les effets de dominos

P. 6

Projet de réseau d'alerte à Services Québec
Pour informer le public en situation d'urgence

P. 9

Et plus encore...



Mot du sous-ministre associé

Aucune collectivité n'est à l'abri d'un sinistre. Par conséquent, les nombreux partenaires de la sécurité civile et les citoyens doivent constamment poursuivre leurs efforts pour réduire la vulnérabilité de leur milieu à l'égard des risques présents. Voilà pourquoi il est important de bien guider leurs actions au moyen d'une planification de la sécurité civile.

Justement, les ministères et organismes membres de l'Organisation de sécurité civile du Québec travaillent sur un plan d'action concerté qui leur permettra d'avoir une vision commune de la sécurité civile. Ils seront donc mieux outillés pour faire face aux catastrophes de diverses natures, y compris celles causées par les actes terroristes et par les pandémies. Dans ce numéro, vous pourrez d'ailleurs lire un article sur ce sujet.

En lien avec le *Plan national de sécurité civile*, je vous suggère de parcourir le dossier spécial sur la préparation du gouvernement à une possible pandémie d'influenza. Si une telle situation survenait, les ministères et organismes devraient également coordonner leurs actions et s'assurer de bien saisir les rôles et responsabilités de chacun.

J'attire également votre attention sur le texte concernant les nouveaux services offerts par le Centre des opérations gouvernementales du Ministère et sur celui qui traite de la mise à l'essai d'un système d'alerte publique à Services Québec.

Il va sans dire que ces initiatives contribuent grandement à améliorer la protection des personnes et des biens contre d'éventuels dangers.

Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental en sécurité civile



Formation

Le 31 octobre 2006

Date limite pour déposer vos demandes d'agrément

Par Louis Vallée

Vous offrez des activités de formation en sécurité civile, vous avez jusqu'au 31 octobre 2006 pour transmettre votre demande d'agrément au ministère de la Sécurité publique. Les entreprises, les personnes, les organismes gouvernementaux ou municipaux qui organisent des activités de formation en sécurité civile sont invités à utiliser le *Guide de présentation d'une demande pour l'agrément d'activités de formation en sécurité civile* pour remplir leur demande. Une fois reçues, les demandes d'agrément seront évaluées par un comité indépendant en fonction des critères énumérés dans le guide. Les certificats d'agrément devraient ensuite être délivrés vers la fin de l'année et publiés dans le site Web du Ministère. Rappelons que ce processus d'agrément a pour objectif d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de la formation donnée au personnel travaillant en sécurité civile.

Information :

Guide de présentation d'une demande pour l'agrément d'activités de formation en sécurité civile
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique *Formation*



Formation

Le ministère des Transports investit dans la formation

Par Diane Matte, conseillère en sécurité civile, MTQ

Conscient de l'importance à accorder aux activités de formation, le comité sur la formation en sécurité civile du ministère des Transports du Québec élabore le Programme ministériel de formation en sécurité civile 2006-2008.

La nécessité d'avoir des ressources humaines qualifiées et bien informées en tout temps ainsi que le nombre croissant de départs à la retraite ne sont que quelques-unes des considérations illustrant l'importance de créer un programme de formation en sécurité civile au ministère des Transports du Québec (MTQ). Les responsabilités dévolues au Ministère en vertu du *Plan national de sécurité civile* comptent également pour beaucoup dans ce processus d'élaboration.

Pour élaborer son programme 2006-2008, le MTQ mise sur les travaux du comité sur la formation en sécurité civile. Ce comité est formé de divers répondants régionaux en sécurité civile pour le MTQ et d'une conseillère en sécurité civile du Ministère, l'auteur du présent article. Mentionnons qu'il s'attarde à l'analyse des besoins ainsi qu'aux compétences utiles aux différents intervenants du Ministère en sécurité civile.

Travaux en cours

- Préparation d'un plan d'action (élaboration, mise en œuvre et suivi du programme)
- Analyse des besoins de formation déjà exprimés
- Planification du programme de formation
- Élaboration des fiches descriptives des cours
- Évaluation des coûts

Inspiré par les autres M/O

Le comité entend exploiter davantage les outils mis au point dans les différents ministères et organismes (M/O) membres des organisations régionales de la sécurité civile (ORSC). D'ailleurs, il a notamment porté une attention particulière aux rôles et responsabilités décrits dans le prochain *Plan ministériel des mesures d'urgence et de sécurité civile* du MTQ. Il s'est également inspiré des profils de compétences en sécurité civile élaborés par le ministère de la Sécurité publique. Il envisage, par ailleurs, de déterminer quels outils de formation ou d'information conçus au sein des différents M/O pourraient répondre à ses besoins. Notons, par exemple, l'intérêt du MTQ pour le cours *Les techniques d'intervention lors de déversements d'hydrocarbures* donné par M. Patrick Dezainde, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Activités de formation

Rappelons que, en 2002-2003, près de 800 employés du MTQ concernés par le domaine de la sécurité civile ont participé à l'activité de formation *Introduction à la sécurité civile*. Cette formation a été donnée par le Collège Ahuntsic et l'École nationale d'administration publique. D'autres activités de formation, plutôt liées à la sensibilisation, concernent notamment les rôles et les responsabilités des intervenants (internes et externes), les mesures à prendre avant, pendant et après un sinistre ainsi que la trousse d'urgence. Les exercices et le retour d'expérience (débrefage) réalisés à la suite des événements majeurs, tel le carambolage survenu sur l'autoroute 40 en février dernier, constituent également des activités de formation utiles. Précisons, à ce chapitre, que les débriefages représentent une occasion unique de soulever les points forts de l'intervention, de déterminer des pistes d'amélioration et de proposer des recommandations.

Soulignons finalement que le comité sur la formation souhaite que le programme ministériel de formation en sécurité civile soit fortement orienté sur la pratique. Le comité veut ainsi consolider la culture et l'expertise acquises au sein de l'organisation de la sécurité civile au MTQ.

Information :

Diane Matte
Ministère des Transports du Québec
diane.matte@mtq.gouv.qc.ca



À l'agenda

Colloque sur la sécurité civile 2007

Dates : Les 20 et 21 février 2007
Lieu : Hôtel des Seigneurs à Saint-Hyacinthe
Thème : *Mobilisons-nous, tout le monde y gagne!*
Inscription : www.msp.gouv.qc.ca/secivile/colloques



Gestion des risques

Le gouvernement du Québec se dote d'un Plan national de sécurité civile

Par Karine Lemaire et Ève Deshaies

En élaborant le **Plan national de sécurité civile**, les ministères et organismes membres de l'**Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ)** se donnent une vision commune et un plan d'action concerté pour gérer les sinistres susceptibles de survenir au Québec.

La *Loi sur la sécurité civile* confie au ministère de la Sécurité publique la responsabilité d'élaborer et de mettre à jour, de concert avec les ministères et organismes gouvernementaux (M/O), le *Plan national de sécurité civile* (PNSC). « Grâce à cette planification, le gouvernement pourra entre autres mieux soutenir les municipalités en cas de sinistre majeur lorsque leur capacité d'action sera dépassée ou risquera de l'être », explique le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Michel C. Doré.

Le PNSC s'adresse aux M/O du gouvernement. Précisons qu'il est la pierre angulaire à laquelle viendra se greffer toute une série de mesures complémentaires et des plans spécifiques, tel le *Plan gouvernemental du Québec en cas de pandémie d'influenza*.

Préparation

Le deuxième chapitre est consacré au partage des responsabilités entre les acteurs du système de sécurité civile en cas de sinistre. Au gouvernement, une trentaine de M/O sont engagés dans le PNSC. Ils participent notamment à quinze missions, qui correspondent aux besoins de la collectivité, pour assurer une réponse gouvernementale en situation de sinistre.

Ce chapitre présente aussi les modes d'intervention du PNSC et leur articulation entre les divers paliers (municipal, régional, national), ainsi que les mécanismes de concertation. De plus, sont décrites des fonctions clés tels les coordonnateurs gouvernemental et ministériels de la sécurité civile, les responsables de mission et les agents de liaison. Finalement, le PNSC décrit la façon dont il est appliqué lors de situations particulières comme les sinistres hors Québec, les sinistres de responsabilité fédérale ou lors de risques spécifiques.

« Il est capital de connaître les ressources disponibles, l'évolution de la situation, la nature et l'ampleur des besoins à combler. Le PNSC privilégie donc des modalités de fonctionnement semblables pour tous les M/O. Il devient alors possible d'harmoniser les actions de chacun », précise le chef du service de la planification au ministère de la Sécurité publique, M. Martin Simard. La formation des intervenants et la tenue d'exercices de simulation sont d'autres moyens privilégiés pour se préparer.

Intervention

Le troisième chapitre traite notamment de la surveillance, du signalement et de l'évaluation de la situation, ainsi que du processus d'alerte, de mobilisation et de démobilitation des ressources. Il aborde également le volet crucial du processus de gestion de l'information et celui de la gestion de l'offre et de la demande de biens et services.

Rappelons qu'en cas de sinistre majeur, c'est le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie qui agit à titre de coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile.

Rétablissement

Enfin, le quatrième chapitre présente le processus de rétablissement en continuité avec l'intervention. L'objectif est de favoriser, à court terme, un retour au fonctionnement « le plus normal possible » de la collectivité touchée par le sinistre. Des mesures sont destinées au soutien des sinistrés et d'autres à l'intention des intervenants.

Le PNSC est un document « vivant ». Il évolue au rythme des apprentissages et du contexte. Le processus d'amélioration continue de ce plan est essentiel pour que celui-ci demeure d'actualité.

Information :

M^{me} Ève Deshaies
Ministère de la Sécurité publique
eve.deshaies@msp.gouv.qc.ca

Les 15 missions du PNSC

1. Activités économiques
2. Aide financière
3. Bioalimentaire
4. Communication
5. Eaux
6. Matières dangereuses et résiduelles
7. Énergie
8. Évacuation massive, réintégration et sécurité
9. Habitation
10. Réseaux de télécommunications
11. Santé
12. Soutien à l'OSCQ
13. Soutien aux services aux sinistrés
14. Soutien technique aux municipalités
15. Transport



Son contenu

Le PNSC constitue un cadre intégré de fonctionnement en matière de sécurité civile. Il favorise la cohérence des actions des M/O du gouvernement du Québec dans les quatre dimensions de la sécurité civile, chacune faisant l'objet d'un chapitre.

Prévention

Une bonne connaissance des risques et des vulnérabilités constitue un des éléments clés de la prévention et de la planification. Ainsi, le premier chapitre porte sur trois défis que devront relever tous les acteurs de la sécurité civile (citoyens, entreprises, élus) : prendre conscience des risques, gérer les risques à l'échelle où ils se manifestent et assurer la complémentarité des planifications réalisées par les différents intervenants.



Gestion des risques

Centre des opérations gouvernementales

Davantage de services pour les partenaires

Par Denis Ouellet et Karine Lemaire

Le Centre des opérations gouvernementales (COG) du ministère de la Sécurité publique, qui regroupe dorénavant les activités de permanence et d'opérations, offrira progressivement de nouveaux produits et services à ses partenaires.

Désormais, le Centre des opérations territoriales et le Centre national de veille de la sécurité publique ne font qu'un. Doté de locaux modernisés regroupant la salle des opérations et la salle de permanence, le COG disposera d'espaces pour accueillir les partenaires de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ).

Opérationnel en tout temps, le nouveau centre disposera graduellement de moyens supplémentaires afin d'améliorer sa capacité à :

- anticiper les événements pouvant compromettre la sécurité civile;
- alerter les intervenants concernés;
- coordonner les opérations lors de situations d'urgence, de crises ou de sinistres majeurs;
- soutenir les directions régionales dans leurs opérations d'urgence;
- soutenir le coordonnateur gouvernemental.

En lien étroit avec ses partenaires

Les partenaires gouvernementaux mettent beaucoup d'efforts pour transmettre, dans les meilleurs délais, l'information pertinente et utile afin d'analyser et d'anticiper les événements menaçants tels que des conditions météorologiques violentes ou des crues importantes pouvant représenter un danger pour la population.

Champs d'intérêt du COG

- Phénomènes naturels
- Pandémies et épizooties
- Défaillances technologiques
- Terrorisme et cyberterrorisme
- Autres urgences ou sinistres au Québec
- Évènements hors Québec en sécurité publique

Lorsque la situation l'exige, le COG assure le suivi d'un événement en plus d'informer les autorités ministérielles et les partenaires gouvernementaux de l'évolution de la situation. « La force du COG, c'est le lien qui l'unit à ses partenaires. Ils occupent une place de choix au sein du COG. Si le personnel du centre a besoin d'information, de mobiliser des ressources humaines ou des équipements, ses partenaires sont toujours là pour soutenir ses actions », explique le directeur des services régionaux, M. Éric Houde. S'il y a lieu, c'est le COG qui soutient le coordonnateur gouvernemental dans la gestion de toute situation d'urgence ou de sinistre susceptible de menacer la population du Québec.

Déjà mis en place

La « fiche réflexe »

Chaque situation d'urgence ou de sinistre est maintenant catégorisée et classée dans un dossier appelé « fiche réflexe », qui contient toute l'information de base pertinente sur les mesures à prendre et les partenaires à alerter. Le personnel a donc rapidement accès à un aide-mémoire pour chacun des événements pouvant survenir.

Le rapport d'événement

Dans le but de tenir rapidement informés les autorités ministérielles et les partenaires, le centre produit dorénavant un rapport pour un événement qui nécessite un suivi particulier.

Le rapport de situation

Au besoin, le rapport d'événement est suivi d'un rapport de situation complémentaire.

Le Point d'information

Un bulletin de vigilance appelé *Point d'information* est diffusé lorsqu'une situation problématique risque d'avoir des conséquences sur la population. Ce bulletin comprend un bref état de la situation, les conséquences anticipées, les prévisions météorologiques et un résumé des principales mesures prises par tous les partenaires.

À venir

Le centre projette de produire, pour une clientèle bien ciblée, un rapport hebdomadaire pour assurer le suivi d'un événement particulier ayant un impact sur la sécurité civile, qu'il soit passé, en cours ou à venir. Ce peut être, par exemple, au sujet de la pénurie de logement ou l'aide internationale à la suite d'une catastrophe majeure. De plus, il analyse la possibilité de mettre en place un nouveau système d'alerte aux partenaires gouvernementaux et municipaux afin de joindre encore plus rapidement et en tout temps un grand nombre d'intervenants.

Le centre ouvrira également ses portes à ses différents partenaires. « Nous souhaitons que nos partenaires viennent au centre plus fréquemment, s'installent physiquement sur place, vérifient leurs moyens de communication et se familiarisent avec les différents outils utilisés. Leur formation et les exercices de simulation doivent être priorités. Par ailleurs, nous projetons faire du COG un vrai centre interministériel, en offrant aux partenaires qui le désirent, et dont les activités se rattachent à la mission du COG, la possibilité d'utiliser les installations et les ressources du centre pour assurer leur permanence et ainsi optimiser la circulation de l'information », confie un conseiller en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique, M. Érik Racine.





Gestion des risques

Problème d'interdépendance

La Ville de Québec étudie ses réseaux de support à la vie

Par Karine Lemaire

Le Bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec analyse présentement les interdépendances de ses réseaux de support à la vie et prend les précautions nécessaires pour mieux prévenir les défaillances et les effets de dominos.

Cette étude, qui prendra fin en octobre 2007, est menée en collaboration avec le Centre risque et performance (CRP) de l'École polytechnique de Montréal. Elle permettra notamment au Bureau de la sécurité civile (BSC) de la Ville de Québec de comprendre comment la défaillance d'une ressource essentielle peut avoir des conséquences sur ses réseaux de support à la vie (RSV). Notons que les résultats de cette étude seront intégrés au schéma de sécurité civile de la Ville. De plus, la Ville de Québec a décidé d'intégrer l'approche de prévention mise au point par le CRP à l'ensemble de sa planification municipale. La Ville travaille donc déjà selon l'approche par missions.

Quelques RSV

- Électricité
- Gaz naturel
- Eau potable
- Eaux usées
- Télécommunications
- Transports
- Sécurité civile
- Réseaux gouvernementaux

Coopérer entre réseaux

Pour mener à terme l'étude, le CRP insiste sur la prévention des risques. « Il est primordial de toujours garder en tête les notions de précaution et de gestion des risques. D'ailleurs, ces principes expriment un message clair de coopération visant la prévention d'effets de dominos », souligne le directeur du centre, M. Benoît Robert.

La Ville de Québec a créé des lieux d'échange et de concertation formés de représentants de réseaux internes et externes. Ces lieux sont, en fait, des « espaces de coopération ». La Ville en a déterminé quatre pour les besoins du projet :

1. Les réseaux de support à la vie
2. La pandémie
3. Les risques sismiques
4. Les inondations



Photo : Karine Lemaire

Le Centre des opérations gouvernementales.

Le centre pourra aussi être prêté aux directions du Ministère qui auraient à gérer une situation de crise dans leur secteur d'activité. Par exemple, le personnel de la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité pourrait avoir accès au centre en cas de grève dans la fonction publique. De même, le personnel de la Direction générale des services correctionnels pourrait utiliser les 27 postes informatiques disponibles au COG lors d'une émeute dans un établissement de détention. Ces directions pourraient également obtenir de l'information supplémentaire du COG qui effectuerait, pour l'occasion, une veille médiatique dans leur secteur d'activité.

Le centre entend finalement former des employés des autres directions du Ministère pour qu'ils soient en mesure d'assister son personnel lors de sinistres d'envergure ou de durée prolongée. Afin d'encadrer les différentes fonctions réalisées par ces ressources additionnelles, le COG mettra à leur disposition un guide d'opérations. Les employés pourront ensuite tester leurs nouvelles compétences lors d'exercices de simulation.

Rappelons que le Centre national de veille de la sécurité publique avait été mis en place en 2002 dans la foulée des sinistres de 1996 (pluies diluviennes) et de 1998 (verglas) ainsi que des événements du 11 septembre 2001 à New York. Nul doute que la fusion du Centre des opérations territoriales et du Centre national de veille de la sécurité publique ne pourra qu'être profitable à tous les partenaires.

Information :

Pour les citoyens : 418 643-3256
1 866 776-8345

Pour les partenaires : 418 528-1666
1 866 650-1666
veille@msp.gouv.qc.ca



Notons que les partenaires internes et externes peuvent faire partie de plus d'un espace de coopération.

Réseaux internes

Informatique et télécommunications
Eau potable
Eaux usées
Réseau routier
Réseau administratif

Réseaux externes

Bell
Gaz Métro
Hydro-Québec
Ministère des Transports
Etc.

Activités des espaces de coopération

- Meilleure connaissance des interdépendances
- Réseautage entre les partenaires
- Établissement de mesures préventives
- Amélioration des procédures d'intervention

Puisque les réseaux utilisent et fournissent des ressources variées, ils deviennent souvent dépendants les uns des autres. Une défaillance de fonctionnement dans un réseau peut donc entraîner des problèmes dans un ou plusieurs autres réseaux d'un même espace de coopération. « Par exemple, si le réseau d'eau potable est défaillant, l'espace de coopération dont il fait partie devra trouver une solution pour acheminer l'eau nécessaire au refroidissement de certains équipements, aux systèmes de ventilation et de chauffage, ainsi qu'aux salles informatiques et aux génératrices de plusieurs réseaux de support à la vie », explique M. Robert.

Déterminer les ressources

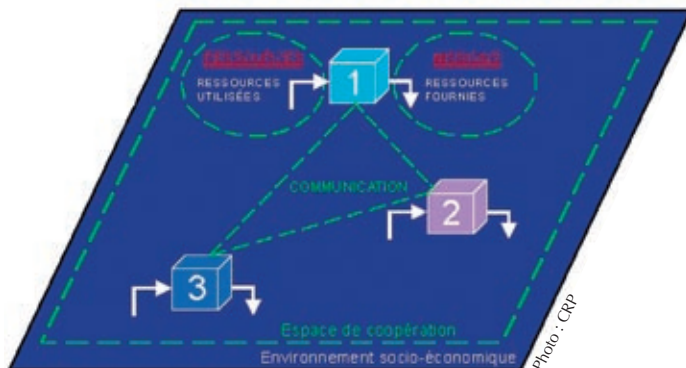
Les réseaux d'un même espace de coopération devront fournir plusieurs données au Bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec qui gère celui-ci. D'abord, chaque réseau devra indiquer les ressources qu'il utilise, de même que celles qu'il fournit. Ensuite, il devra évaluer en continu l'état de chacune des ressources qu'il a indiquées. « On cherche ainsi à en savoir davantage sur chaque ressource en vue de connaître ses vulnérabilités : sa rareté, sa capacité d'entreposage, son degré d'utilité, la durée du besoin, etc. », précise le responsable du projet pour la Ville de Québec, M. Jean-Pierre Sabourin, aussi conseiller en sécurité civile au BSC de la Ville de Québec.

Alerter le gestionnaire

Concrètement, si un réseau prévoit la défaillance d'une de ses ressources, il devra aviser les autres réseaux qui l'utilisent en passant par le Bureau de la sécurité civile. Précisons que les données, fournies oralement, sur support papier ou informatique, sont ensuite synthétisées sous forme géomatique. Des courbes de dépendances et de conséquences seront également utilisées afin d'établir les seuils de performance, de fonctionnement normal et de défaillance de chaque ressource. Ainsi, dès qu'une ressource sera partiellement défaillante, les réseaux qui l'utilisent seront alertés par le BSC. L'information sera également transmise aux autres réseaux qui pourraient être touchés dans des effets de dominos potentiels. « Chaque réseau touché pour

ra ainsi mettre en place des mesures de protection, se préparer à intervenir si la situation devenait problématique et anticiper comment la défaillance de la ressource utilisée pourrait

nuire à ses opérations. Chaque réseau doit également prévoir que sa propre défaillance pourrait, à son tour, avoir un effet sur les ressources qu'il fournit », indique Benoît Robert.



Exemple d'un espace de coopération à trois réseaux.

Utiliser les outils mis au point

Rappelons qu'une étude similaire est en cours à Montréal depuis 2005 avec les principaux réseaux de support à la vie de la Ville. Trois outils ont été mis au point par le CPR pour mieux gérer les risques. Ils seront également utilisés à Québec.

La matrice des interdépendances

Ce tableau contient de l'information sur les ressources utilisées et fournies par les différents réseaux.

Les courbes de dépendances

Ces courbes permettent de définir, en temps réel, la situation d'un réseau en fonction de l'état des ressources qu'il utilise.

Les courbes de conséquences

Ces courbes permettent de déterminer quelles conséquences a une ressource défaillante ou hors service sur un réseau particulier.

Ces trois outils peuvent être utilisés par les intervenants qui doivent réagir rapidement en situation d'urgence. « Puisque chaque minute est comptée, ces outils fournissent un portrait en temps réel des conséquences potentielles que peuvent entraîner les défaillances. Ils servent aussi à prévoir les mesures à envisager pour en atténuer les conséquences », conclut M. Robert. Notons toutefois que ces outils sont utiles uniquement si on évalue, en temps réel et de façon continue, l'état des ressources qui sont échangées par les différents réseaux.

Information :

Centre risque et performance
École polytechnique de Montréal
Directeur
M. Benoît Robert
514 340-4711, poste 4226

Bureau de la sécurité civile
Ville de Québec
Conseiller en sécurité civile
M. Jean-Pierre Sabourin
418 641-6412, poste 1715

Les réseaux d'un même espace de coopération doivent prévoir les conséquences que pourraient avoir la défaillance de leurs ressources sur l'un ou l'autre des réseaux partenaires



Gestion des risques

Marchandises dangereuses et terrorisme

Un enjeu émergent au ministère des Transports

Par Robert Patry, analyste en sécurité civile, MTQ

Le ministère des Transports du Québec analyse présentement les risques terroristes liés au transport des matières dangereuses.

Les réseaux de transport sont accessibles, ouverts et hautement interconnectés au système de mondialisation des échanges de biens et services. Les terroristes peuvent donc s'en servir aisément pour transporter leurs armes de type chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN) et les déployer vers la cible visée. Les impacts potentiels d'un attentat réussi sur une partie du réseau routier sont donc considérables.

Attentat évité dans le Holland Tunnel à New York

À titre d'exemple, le 7 juillet dernier, le FBI américain a découvert que des terroristes voulaient faire détoner d'importantes quantités d'explosifs à haut rendement à l'intérieur du Holland Tunnel à New York, ce qui aurait notamment provoqué une inondation massive dans le district financier de Manhattan.

Voilà pourquoi le Comité multi-partenaires sur le contrôle des matières dangereuses du ministère des Transports du Québec (MTQ) analyse, depuis 2005, les méthodologies qui lui serviront à mieux gérer les risques associés au transport routier des matières dangereuses et aux attentats terroristes de type CBRN. Cette étude permettra au Ministère de se doter d'outils appropriés, performants et à jour pouvant l'aider à détecter et à évaluer les vulnérabilités et les risques des équipements et des infrastructures routières. Rappelons que les travaux ont commencé en 2001 alors que le comité a inventorié certaines infrastructures routières vulnérables et a listé les matières dangereuses à hauts risques.

D'après le *Brookings Institution*, 42 % de tous les attentats terroristes survenus dans le monde de 1991 à 2001 ont eu pour cibles des systèmes ferroviaires et le transport collectif par autobus.

Il s'est rapidement avéré peu réaliste de procéder à une analyse complète des vulnérabilités du réseau routier sous la responsabilité du MTQ compte tenu de l'ampleur de la tâche. En effet, à lui seul, le ré-

seau routier du Ministère compte plus de 27 500 kilomètres. Il comporte plusieurs sites qui peuvent constituer des cibles de choix pour les terroristes : autoroutes, échangeurs, ponts, tunnels et zones de congestion routière récurrente. Afin de réduire les efforts d'inventaire et d'analyse des risques, le MTQ a d'abord ciblé certaines parties du territoire québécois. Par exemple, seules les agglomérations urbaines les plus densément peuplées ont été retenues : Gatineau, Québec, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay. Par ailleurs, l'analyse se fera de façon limitée, soit à l'intérieur d'une bande de 500 mètres de part et d'autre de la route.

Précisons que les risques d'accidents dus au transport routier des matières dangereuses ne sont pas directement considérés dans cette étude. Les produits chimiques industriels hautement toxiques, les explosifs à haut rendement, et les armes nucléaires font toutefois partie de l'étude. Les agents biologiques et radiologiques ne sont pas examinés pour l'instant.

Éléments à considérer

Un premier recensement des démarches et des méthodes scientifiquement reconnues a permis de constater que la plupart des méthodologies comportent l'analyse des quatre principales composantes du risque terroriste : les menaces, les risques, les vulnérabilités et les impacts potentiels.

C'est en tenant compte de ces quatre composantes que l'on priorise les actifs routiers et que l'on évalue les ressources nécessaires pour les protéger contre les attaques terroristes. Il devient ainsi possible de mettre en place des mesures de réduction et de protection spécifiques à ces risques. De plus, la plupart des études tiennent compte de l'effet de dominos. Dans la majorité des cas, ce sont des comités d'experts multidisciplinaires qui analysent les risques, élaborent et évaluent les scénarios d'attaques du type CBRN. Enfin, les spécialistes recommandent fortement de prendre en considération les interdépendances entre les sites routiers pouvant être ciblés par les terroristes.

À venir

L'analyse comparative des méthodologies constitue la prochaine étape importante du mandat. Les principaux constats seront comparés à ceux du *Guide to Highway Vulnerability Assessment for Critical Asset Identification and Protection*, publié en 2002 par l'*American Association of State Highway and Transportation Officials*. Elle permettra au MTQ de choisir la méthode qui répondra le mieux aux besoins de gestion des risques associés à son réseau routier. Le Service de la sécurité civile envisage également de réaliser des projets pilotes afin d'apporter un complément d'information utile, notamment quant à l'application, à la fiabilité et à la précision de la méthodologie à privilégier. Le Ministère pourrait, par la suite, analyser les risques pour les actifs routiers jugés les plus prioritaires et vulnérables pour, finalement, mettre en œuvre les mesures de réduction et de protection appropriées.

Information :

Robert Patry, ministère des Transports du Québec
Téléphone: 418 644-5593, poste 2334
robert.patry@mtq.gouv.qc.ca



Gestion des risques

Projet pilote à Services Québec

Un nouveau moyen pour informer le public en situation d'urgence

Par Karine Lemaire, MSP, et Benoît Harvey, Services Québec

Le projet pilote en cours à Services Québec permet de diffuser, grâce au réseau d'alerte multimode (RAM), des messages d'urgence au grand public ou à des publics cibles dont la sécurité est menacée par un sinistre.

Services Québec réalise en effet présentement un projet pilote en ce sens avec la participation de deux partenaires, soit la société Pelmorex et les laboratoires Comlabs inc. D'une part, Pelmorex est propriétaire des deux chaînes télévisuelles sur lesquelles des messages d'urgence seront diffusés durant le projet pilote : MétéoMédia et *The Weather Network*. D'autre part, Comlabs a mis sur pied le système de télécommunications d'urgence et le logiciel EMnet (Emergency Management Network), deux outils qui permettent une

communication efficace et sécuritaire en situation d'urgence et qu'utilisent déjà de nombreux États américains de même que le Nouveau-Brunswick.

Le projet a pour but d'évaluer la faisabilité de l'implantation éventuelle d'un RAM qui permettrait à Services Québec de joindre plus facilement les

Le réseau d'alerte multimode (RAM) projeté pourrait être très utile pour informer rapidement des publics cibles.

publics visés lors de situations d'urgence en diffusant des messages sur une bande de défilement paraissant à intervalles fixes chaque heure dans le haut d'un écran de télévision. Dans ce projet pilote, en cours depuis le printemps dernier, seules les chaînes MétéoMédia et *The Weather Network* sont visées. Toutefois, si le réseau était implanté en 2007, toutes les chaînes accessibles par câble, par satellite ou par cellulaire au Québec seraient alors en mesure de diffuser des messages d'urgence de ce type.

Comme la population est de plus en plus préoccupée par la sécurité publique et l'état de préparation face aux situations d'urgence, il va sans dire que ce nouveau moyen d'information suscite déjà beaucoup d'intérêt auprès des partenaires de Services Québec. Cet outil s'ajouterait ainsi à l'arsenal habituel de Services Québec qui assure la mission « Communication » à l'intérieur du *Plan national de sécurité civile*. Par le fait même, les partenaires en bénéficieraient.

Par ailleurs, la diffusion de messages d'urgence en temps opportun et uniquement aux personnes visées par un sinistre est susceptible de les rassurer sur l'évolution des événements. C'est pourquoi Services Québec est désireux d'ajouter ce moyen d'information à ceux plus classiques que l'on connaît déjà, comme le communiqué de presse, la conférence de presse et la rencontre d'information publique, par exemple.

« Si le réseau d'alerte multimode voit le jour, c'est Services Québec, à l'intérieur de la mission « Communication » dont il est responsable, qui coordonnera la rédaction et la diffusion des messages d'urgence destinés à la population et approuvés au préalable par l'Organisation de sécurité civile du Québec ou par une organisation régionale de sécurité civile, comme c'est le cas habituellement », explique le di-

recteur de la coordination de l'information et des mesures d'urgence à Services Québec, M. Christian Therrien.

Services Québec et ses partenaires, Pelmorex et Comlabs, mettent présentement au point les grands principes de fonctionnement du réseau d'alerte multimode.



Photo : MétéoMédia

Les messages seront diffusés sur une bande de défilement paraissant à intervalles fixes chaque heure dans le haut d'un écran de télévision.

Quelques travaux en cours d'élaboration

- Arrimage avec les partenaires en sécurité civile
- Détermination des règles d'utilisation du RAM
- Procédures informatiques pour communiquer entre partenaires
- Règles d'écriture des messages
- Procédure de confirmation, de documentation et d'émission des alertes
- Acheminement de l'information
- Format des messages

Dès l'été 2007, le réseau d'alerte multimode pourrait être implanté dans tout le Québec et les messages accessibles sur toutes les chaînes offertes par les câblodistributeurs ou disponibles par satellite. On envisage même de diffuser de tels messages aux personnes ayant une déficience visuelle, de même que sur les cellulaires. À suivre...

Information :

M. Benoît Harvey, Services Québec, 418 646-2060
www.services.gouv.qc.ca
Réseau d'alerte multicanal : www.allchannelalert.com



En région

Mauricie et Centre-du-Québec

Les citoyens confient leurs préoccupations aux intervenants

Par Guylaine Maltais

La Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec a réalisé, en 2004, une étude portant sur les connaissances et les intérêts des citoyens en sécurité civile. C'est d'ailleurs une première au Québec dans le domaine. Les résultats obtenus devraient permettre de maximiser les activités de communication des intervenants en sécurité civile.

Cette recherche a permis à la population d'exprimer clairement ses besoins et ses intérêts. Ainsi, les intervenants en sécurité civile peuvent désormais prendre en considération les préoccupations des citoyens pour mieux répondre à leurs besoins.

Une étude, trois grands constats

Les sujets d'information suscitant davantage leurs intérêts

1. Comment se préparer à faire face à un sinistre naturel?
2. L'aide financière en cas de sinistre
3. Comment faire un plan d'urgence familial?
4. Connaître le plan d'urgence de sa municipalité

Les sources d'information les plus crédibles à leurs yeux

1. Les policiers et les pompiers
2. La municipalité
3. Les intervenants en sécurité civile

Les intervenants en sécurité civile travaillent déjà en partenariat avec les municipalités pour la planification et l'intervention d'urgence. Toutefois, ils devront dorénavant travailler avec les policiers et les pompiers lors des activités de communication à la population, car ils représentent la source d'information la plus crédible. Ils amélioreront ainsi la crédibilité des messages qu'ils souhaitent transmettre aux citoyens.

La perception des risques

Résultat surprenant chez les universitaires : le terrorisme arrive en première position quant aux risques les plus probables de survenir,

bien avant le verglas. Voilà une piste qui peut indiquer aux intervenants que le terrorisme doit être démystifié.



Photo : DRSC Mauricie et Centre-du-Québec

Après le terrorisme, les universitaires considèrent dangereux et très probable le risque de glissement de terrain.

Par ailleurs, même après avoir vécu le verglas de 1998 et bien qu'ils craignent considérablement ce genre de sinistre, les universitaires croient qu'il est peu probable que leur région soit confrontée au verglas. Notons finalement qu'ils croyaient, en 2004, que les épidémies ne toucheraient pas leur région. Toutefois, sachant qu'on parle énormément de pandémie d'influenza ces temps-ci, on peut s'imaginer qu'ils n'étaient pas encore au courant de cette menace au moment de l'étude.

Soulignons qu'il serait intéressant de mener une telle étude dans l'ensemble des régions du Québec.

Information :

Guylaine Maltais
 Direction régionale de la sécurité civile
 de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 guylaine.maltais@misp.gouv.qc.ca
 Téléphone : 819 371-6709

La perception des risques chez les universitaires

Risques susceptibles de survenir dans leur région*	Danger que représentent les risques*
<ol style="list-style-type: none"> 1. Terrorisme 2. Glissement de terrain 3. Inondation 4. Accident nucléaire 5. Accident de transport avec matières dangereuses / Tornades et vents violents 6. Épidémie 7. Verglas 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inondation 2. Terrorisme / Glissement de terrain 3. Verglas 4. Épidémie 5. Accident de transport avec matières dangereuses 6. Accident nucléaire / Tornade et vents violents

* Par ordre décroissant, le chiffre 1 étant le plus important.



En région

Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Un projet pilote pour mieux gérer les ruptures de barrages

Par Martine Lapierre

En compagnie des organisations régionales de la sécurité civile (ORSC), la Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord analyse le risque de rupture de barrage. Elle compte ensuite déposer aux ORSC deux plans particuliers d'intervention, un pour chaque région.

Afin de mieux connaître le risque de rupture de barrage sur son territoire, la direction régionale a d'abord recensé les barrages présents dans chacune des MRC. Ensuite, pour chacune d'elles, elle a repéré les barrages de forte contenance et ceux dont la rupture pourrait entraîner des conséquences majeures. Ce sont ces barrages qui ont été retenus aux fins d'analyse du risque. L'exercice a permis de constater que plus d'une centaine de barrages sont à risque de sinistre significatif parmi les quelque 550 barrages recensés.

Un comité de travail de l'ORSC, représenté par différents ministères et organismes, a donc été constitué dans chacune des deux régions afin de bonifier les outils pratiques conçus par la direction régionale de la sécurité civile : la fiche d'analyse de l'aléa, les tableaux d'impacts, les outils cartographiques, etc.

Quelques-unes des préoccupations des comités

- La rapidité avec laquelle les gens sont alertés
- Les délais d'évacuation de la population
- La fourniture des services et des biens essentiels

À la suite d'une rencontre de travail, les gestionnaires de barrages ont présenté leurs plans de mesures d'urgence aux comités pour qu'ils puissent bonifier les fiches d'analyse de l'aléa. Cette fiche, qui sera produite pour chaque MRC, servira à évaluer l'état de préparation des partenaires gouvernementaux, à harmoniser la planification des mesures d'urgence et à susciter éventuellement une meilleure préparation des municipalités touchées. Comme ces régions regroupent plusieurs MRC, plusieurs fiches d'analyse de l'aléa devraient voir le jour et s'intégrer dans l'un ou l'autre des deux plans particuliers d'intervention.

Contenu du plan particulier d'intervention

- Barrages priorités
- Démarche et analyse réalisées
- Scénarios de bris retenus
- Alerte aux intervenants
- Mesures d'atténuation
- Harmonisation de la planification de l'ORSC
- Communication du risque

Ce modèle de *Plans particuliers d'intervention – Risque rupture de barrage* devrait permettre l'évolution de la connaissance de ce ris-

que et la sensibilisation des intervenants régionaux en sécurité civile. Notons que des outils simples à utiliser et à mettre à jour seront également mis à leur disposition.

Information :

Martine Lapierre et Réjean Langlois
Direction régionale de la sécurité civile
du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
martine.lapierre@msp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 295-4904



SE PRÉPARER À UNE PANDMÉIE D'INFLUENZA

DOSSIER SPÉCIAL

www.pandemiequebec.ca

Un nouveau site québécois sur la pandémie



Le ministère de la Santé et des Services sociaux invite les Québécois à s'informer de la progression d'une éventuelle pandémie d'influenza en visitant le site Web www.pandemiequebec.ca. Ce site informe les citoyens sur le mode de transmission de l'influenza, de même que sur les mesures de prévention et d'hygiène à adopter. Ainsi, la population a la possibilité de mieux comprendre ce qu'on entend par pandémie d'influenza et grippe aviaire, en plus de s'informer des dangers auxquels elle est exposée. C'est à cette même adresse que les internautes peuvent consulter le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza – Mission santé*. Notons aussi que le site Web renferme de l'information sur la situation actuelle, ici comme ailleurs dans le monde. Il contient finalement de l'information pertinente pour les voyageurs et les entrepreneurs.

Information :

www.pandemiequebec.ca

Photo : MSSS

SE PRÉPARER À UNE PANDÉMIE D'INFLUENZA

Virus de l'influenza

Toujours pas de transmission d'humain à humain

Par Karine Lemaire

Le virus de l'influenza aviaire H5N1, très bien installé en Asie, n'a pas encore officiellement atteint l'Amérique. Il n'est pas non plus encore transmissible d'humain à humain, une des conditions essentielles au déclenchement d'une pandémie.

Médecin-conseil et coordonnatrice des mesures d'urgence à la Direction de santé publique de Montréal, D^{re} Lucie-Andrée Roy a participé à une conférence internationale sur la grippe aviaire le printemps dernier à Singapour en Asie. Elle est au fait des plus récents développements en ce qui concerne le virus de l'influenza.

Conditions nécessaires à une pandémie

- Le virus est nouveau.
- L'humain ne possède aucune immunité contre le virus.
- Le H5N1 produit une maladie grave.
- Le virus se transmet d'humain à humain.

Pour le moment, le virus de la grippe aviaire (H5N1), remplit toutes ces conditions sauf la dernière. « Instable génétiquement, on craint justement que le virus de l'influenza ne mute de façon à devenir transmissible d'humain à humain », s'inquiète la D^{re} Roy. Sa transformation génétique rend donc imprévisibles les effets qu'il aura sur les humains. C'est donc en temps réel qu'il sera possible d'en connaître davantage sur les impacts de ce nouveau virus sur les humains.

Gare aux oiseaux morts

Le virus qui nous intéresse est propagé par les oiseaux sauvages. Ceux-ci réussissent à contaminer d'autres animaux comme les poules et les mammifères, de même que les humains. « Le problème, c'est que les oiseaux sauvages migrent partout en propageant le virus aux quatre coins du monde », explique

On ne déplore aucun cas de virus de l'influenza transmissible d'humain à humain jusqu'à présent.

la D^{re} Roy. Le virus, qui a fait d'abord son apparition en Asie en 2003, a ensuite attaqué l'Europe au printemps 2005 et enfin l'Afrique. « L'Amérique a jusqu'à maintenant été épargnée, mais le chevauchement des voies migratoires laisse

croire que les oiseaux européens infectés ont rencontré les nôtres l'été dernier. Il est donc possible que certains de nos oiseaux sauvages reviennent chez nous infectés cet automne », ajoute-t-elle.

Plusieurs décès en Asie

Bien que le virus soit très mortel pour les oiseaux sauvages (volaille : décès en 48 heures), il a beaucoup plus de difficulté à éclore chez les humains. Depuis trois ans, on a recensé 207 humains infectés par l'influenza. De ce nombre, 115 sont décédés. Le taux de mortalité est donc de 50 %. « Les personnes qui ont contracté le virus de la grippe aviaire l'ont attrapé par contact étroit avec les volailles. Ce sont, par exemple, des abatteurs, de jeunes filles les ayant déplumées ou de jeunes enfants sur les fermes », précise la D^{re} Roy.

Compte tenu de la façon dont ils élèvent les volailles et de leur habitude à vivre à proximité de ces oiseaux, les habitants du Vietnam, de la Turquie, de l'Irak et de l'Égypte, par exemple, sont davantage exposés aux risques d'épidémie d'influenza. Ici, en Amérique, il est rare que nous ayons des contacts avec les oiseaux sauvages. Quant à nos élevages d'oiseaux domestiques, ils se font pour la plupart à l'intérieur.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le niveau d'alerte pandémique est en phase 3 : alerte causée par un nouveau virus affectant les humains. En phase 3, on considère que le risque de transmission du virus H5N1 d'humain à humain est nul ou très limité. Malgré tout, si l'Organisation mondiale de la santé entre en phase 4 à 6, les intervenants devront élaborer des plans d'urgence adaptés à une éventuelle pandémie.



Photo : MSSS

Chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre la pandémie : les spécialistes poursuivent les recherches et les tests sur la fabrication de vaccins efficaces, les intervenants de la santé entreposent des antiviraux et des masques, les ministères et organismes peaufinent leur plan de mesures d'urgence et les habitants adoptent des mesures d'hygiène sanitaire. Ces mesures de prévention feront sans doute la différence si le Québec doit un jour faire face à cette éventualité.

L'information ayant servi à rédiger ce texte a été recueillie lors du Forum annuel sur l'aide aux personnes sinistrées organisé par le Comité des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal.

Information :
Direction de santé publique de Montréal
www.santepub-mtl.qc.ca/pandemie



Le gouvernement du Québec prépare un plan d'intervention

Par **Karine Lemaire** et **Daniel Dupuis**

Puisque l'Organisation mondiale de la santé affirme qu'une pandémie d'influenza est à nos portes, le gouvernement du Québec a formé un comité de planification chargé d'élaborer un plan spécifique d'intervention en cas de pandémie d'influenza.

En se basant sur les approches scientifiques connues, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait les projections les plus réalistes possible sur les impacts qu'aurait un tel fléau au Québec sur la santé de la population et sur son réseau. Les partenaires chargés de la planification gouvernementale ont fait de même.

Le scénario retenu par le gouvernement

- 2,6 millions de personnes sont infectées
- 1,4 million de personnes ont recours aux services de santé
- 34 000 personnes sont hospitalisées
- 8 500 personnes décèdent

Le plan spécifique d'intervention

Devant cette menace, l'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ), par l'entremise de son comité de planification, a conçu le *Plan gouvernemental du Québec en cas de pandémie d'influenza* dont le cadre de référence demeure le *Plan national de sécurité civile* (PNSC).

Deux principaux objectifs sont poursuivis par ce plan :

1. Déterminer les conséquences d'une pandémie d'influenza sur l'appareil gouvernemental et la population en général.
2. Préciser une série de mesures pour réduire les risques, atténuer les effets négatifs et maintenir en place le plus efficacement possible les secteurs clés ainsi que les services essentiels.

En bout de ligne, c'est plus d'une soixantaine de ministères et organismes (M/O) qui auront été mis à contribution pour constituer un réseautage efficace et atteindre les résultats escomptés.

La planification gouvernementale renferme notamment les actions prises par les M/O visés pour préparer le Québec à l'apparition d'un virus d'influenza hautement pathogène pour les humains. Il contient également de l'information relative aux différentes mesures de prévention et aux moyens de faire face aux conséquences de ce sinistre.

Soulignons aussi que le comité de planification s'est penché sur l'importance de garantir l'accès aux services essentiels, autant publics que privés, de même que d'assurer le maintien de la sécurité, de l'ordre public et de l'activité économique.

Le contenu du plan spécifique d'intervention

- Les principes directeurs de l'approche gouvernementale
- Une description du risque et des conséquences
- Les principaux moyens pour atténuer les impacts
- Les responsabilités des M/O concernés
- Les structures mises en place et la stratégie générale d'intervention
- Les communications publiques

Notons aussi que chaque ministère appelé à jouer un rôle prépondérant en cas de pandémie d'influenza a élaboré un plan d'intervention propre à ses activités et que des plans ministériels seront intégrés au plan gouvernemental. Le plan tient également compte de la préparation des grands réseaux comme celui de la santé, de l'éducation, du monde municipal et du secteur privé.

Voici quelques plans ministériels spécifiques qui seront intégrés au plan gouvernemental :

- Le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza – mission santé* du ministère de la Santé et des Services sociaux
- Le *Plan d'intervention d'urgence en santé animale* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Le *Plan gouvernemental de communication en cas de pandémie d'influenza* de Services Québec

Processus d'alerte

« Aussitôt que le ministère de la Santé et des Services sociaux aura informé le gouvernement du Québec qu'il y a pandémie, l'OSCQ, qui coordonne l'action gouvernementale en situation de sinistre pour l'ensemble de la province, alertera les organisations régionales de sécurité civile (ORSC). Par la suite, le système de sécurité civile sera déployé comme lors de tout autre sinistre. Bien entendu, la mission santé du PNSC est celle qui sera la plus sollicitée », explique le chef du service de la planification au ministère de la Sécurité publique, M. Martin Simard.

La planification gouvernementale en cas de pandémie d'influenza guidera ensuite les membres de l'OSCQ et les ORSC dans leurs démarches respectives. La réponse lors d'une pandémie est conforme à celle préconisée pour tout sinistre. Les liens avec les municipalités seront donc assurés par l'entremise des activités des ORSC. Des bilans régionaux et provinciaux seront également produits régulièrement. Mentionnons enfin que les municipalités devront intervenir sur leur territoire selon leur mode d'intervention habituel ou, le cas échéant, selon leur plan spécifique au risque de pandémie.

Information :
www.pandemiequebec.ca



SE PRÉPARER À UNE PANDÉMIE D'INFLUENZA

Exercice de l'OSCQ

Un moyen privilégié d'apprentissage et de formation

Par Karine Lemaire

L'Organisation de sécurité civile du Québec a tenu, en juin dernier, un exercice de simulation portant sur le thème de la pandémie d'influenza.

L'activité regroupait plus d'une soixantaine de participants représentant trente ministères et organismes (M/O) du gouvernement du Québec. Qu'ils soient coordonnateurs ministériels, substitués ou invités, tous ont participé à cette étude de cas visant à valider et à améliorer les différents mécanismes de coordination prévus dans le *Plan national de sécurité civile* (PNSC).

L'exercice a été dirigé par le coordonnateur gouvernemental, M. Michel C. Doré, aussi sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique. « Cet exercice d'apprentissage sert à consolider nos mécanismes de coordination et à développer une zone de confort qui nous aidera à gérer, ensemble, des situations complexes », explique M. Doré.

Après une mise à jour de l'état d'avancement des travaux relatifs au *Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza*, les membres de l'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ) se sont regroupés en ateliers. Ils ont d'abord pris connaissance du scénario qui situait l'action en début de pandémie au Québec, avant de partager les mesures que leur organisation respectivement mettrait en œuvre dans un tel contexte. Ils ont également fait part de la façon dont ces mesures contribueraient à résoudre les problèmes auxquels le gouvernement pourrait être confronté.

Six tables rondes ont permis aux membres de l'OSCQ d'échanger sur les moyens utilisés pour se préparer à une telle pandémie.



Photo : David Pelletier



Photo : Karine Lemaire

Le coordonnateur ministériel pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, M. Patrice Guyard, est entouré à gauche du substitut, M. Benoît Harvey, et à droite du coordonnateur ministériel, M. Christian Therrien, tous deux de Services Québec.

Trois pistes de réflexion

- Quels sont les problèmes avec lesquels mon organisation devra composer?
- Quels seront les principaux enjeux à court et à moyen terme?
- Comment mon organisation pourra-t-elle faire face aux enjeux émergents?

Par la suite, les coordonnateurs ministériels de la sécurité civile ont simulé une réunion de coordination de l'OSCQ pour décider des mesures à prendre en pareil cas. Cette partie de l'exercice a permis à chaque coordonnateur ministériel de faire un bref rapport de la situation et de déterminer les principaux enjeux pour son organisation. Ce tour de table avait par ailleurs pour objectif d'évaluer comment on peut assurer une action cohérente de l'appareil gouvernemental.

Les participants ont apprécié l'exercice tant pour son organisation que pour les discussions qu'il a suscitées. Ils ont alors pu bénéficier d'une occasion privilégiée d'apprentissage et de formation. Cette réflexion partagée conduira certainement à des pistes d'amélioration pour les différents plans gouvernementaux.

Information :
www.pandemiequebec.ca

On se prépare aussi en région

Par Daniel Dupuis

La Direction régionale de la sécurité civile de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik a elle aussi tenu, en juin dernier, un exercice de simulation sur une pandémie d'influenza en collaboration avec ses deux organisations régionales de sécurité civile. Près de 50 personnes se sont réunies pour trouver des réponses à toute une panoplie de questions susceptibles d'être posées en situation réelle. Si la gestion de l'information s'est vite révélée comme un facteur primordial à la gestion d'un tel événement, les participants ont néanmoins souligné l'importance d'offrir une protection adéquate à leur personnel. Ils s'assureraient ainsi de la disponibilité de leurs employés et de leur capacité d'intervention en cas de pandémie. Les représentants des différents ministères et organismes ont conclu que l'exercice devrait leur permettre de bonifier leurs plans respectifs d'intervention pour ensuite être mieux en mesure de soutenir l'Organisation de sécurité civile du Québec.

Information :
www.pandemiequebec.ca



Le gouvernement du Québec planifie le maintien des services essentiels à la population

Par Karine Lemaire

Chaque ministère et organisme du gouvernement du Québec élabore un *Plan de détermination et de maintien des services essentiels en cas de pandémie d'influenza*, afin de pouvoir offrir ses services aux citoyens du Québec malgré un taux d'absentéisme qui pourrait atteindre 35 %.

C'est le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui, de concert avec le ministère de la Sécurité publique, coordonne la préparation de ces plans. Ceux-ci devraient être complétés d'ici la fin de la présente année. Par la suite, leur mise à jour sera continue.

Au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté, aux fins de planification, l'hypothèse qu'une pandémie d'influenza atteindrait 35 % de la population dans sa première vague, sur une période de huit semaines. Pour aider les ministères et organismes (M/O) à déterminer leurs besoins, le SCT a produit un cadre de référence. Ce document présente les éléments qu'ils doivent prendre en compte dans l'élaboration de leur plan respectif de maintien des services essentiels.

Les services essentiels sont des services, des activités, des équipements dont l'interruption, même pour un bref délai, aurait des conséquences sérieuses pour le citoyen, la collectivité ou le fonctionnement de l'État.

Le cadre de référence énonce les trois stratégies que devront adopter les M/O en cas de pandémie d'influenza, à savoir :

1. participer à la santé du personnel;
2. maintenir les services aux citoyens et minimiser les impacts sur leur organisation, notamment par une information de qualité conforme aux lignes directrices de Services Québec;
3. mobiliser leurs fournisseurs, leurs sous-traitants et leurs partenaires.

Des actions concrètes

En mettant en place les stratégies et les actions concrètes présentées dans le cadre de référence, les M/O contribueront à maintenir une offre optimale de services aux citoyens en fonction de l'évolution de la pandémie d'influenza. « Des activités de gestion inhabituelles, comme le redéploiement de personnel pour répondre aux besoins urgents du réseau de la santé ou la mise en place de moyens pour

préserver la santé publique, sont des défis importants qui devront être relevés par les M/O », précise le responsable de ce dossier au SCT, M. Serge Fortin, directeur de la santé des personnes et des organisations.

Voici quelques-unes des actions qui doivent être envisagées par les M/O :

- Déterminer, selon une échelle de priorités, les biens, services et activités essentiels.
- Repérer les clientèles selon les régions administratives.
- Déterminer le nombre d'employés nécessaires pour maintenir l'offre de ces biens, services et activités essentiels.
- Gérer l'absentéisme et la présence au travail.
- Envisager des scénarios de réorganisation rapide, dont le redéploiement des ressources humaines disponibles, soit à l'interne, vers un autre M/O ou vers un organisme à l'extérieur de la fonction publique.
- Établir des mesures de sécurité et de protection pour le personnel.
- Favoriser la distance sociale, par exemple, en privilégiant le travail à domicile, en limitant les réunions et les colloques.
- Prévoir un soutien psychologique au personnel en s'appuyant, entre autres, sur le Programme d'aide aux personnes.
- Prévoir des mesures générales et personnelles d'hygiène et anticiper à cette fin des achats supplémentaires de produits désinfectants et nettoyants.
- S'assurer que chaque sous-traitant, fournisseur et partenaire des M/O élabore un plan de continuité d'affaires en cas de pandémie d'influenza pour être en mesure de leur fournir les biens et services nécessaires pour le maintien de leurs services et activités essentiels.

Les *Plans de détermination et de maintien des services essentiels en cas de pandémie d'influenza* des M/O visent à assurer à la population, en pareille circonstance, la fourniture la plus régulière possible des services gouvernementaux auxquels elle a habituellement accès. Le maintien en tout temps des services essentiels aux citoyens du Québec durant une période pandémique demeure toutefois l'objectif primordial de cette planification.

Information : www.pandemiequebec.ca

Un guide pour aider les municipalités à se préparer

(K.L.) En collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, le ministère des Affaires municipales et des Régions élabore présentement un guide qui servira à soutenir les municipalités dans leur planification municipale en cas de pandémie d'influenza. Ce guide, qui incite notamment les municipalités à se doter d'un plan de relève, sera distribué cet automne à toutes les municipalités du Québec. Restez à l'affût!

Information : M^{me} Arlette Fortin, MAMR, arlette.fortin@mamr.gouv.qc.ca



SE PRÉPARER À UNE PANDÉMIE D'INFLUENZA

L'expérience du MSSS

L'importance d'harmoniser les plans d'urgence

Par Karine Lemaire

Ce sont 24 stratégies d'intervention qui ont été retenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux et qui ont été intégrées à son plan de lutte contre la pandémie. Elles ont également servi de base pour l'élaboration des plans régionaux et locaux.

C'est le printemps dernier que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) a rendu public le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza – mission santé*. Précisons qu'il a été élaboré par un comité ministériel, de concert avec les agences et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Rappelons que les plans d'urgence des agences de santé et de services sociaux ont été déposés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à la fin mai tandis que ceux des centres de santé et de services sociaux du Québec sont attendus cet automne.

L'harmonisation des stratégies

Le MSSS a choisi d'adopter un processus décisionnel du haut vers le bas. Il a donc établi de grandes orientations qui ont ensuite été transposées dans les plans régionaux et locaux. « Puisque la pandémie touchera l'ensemble du territoire québécois, il est important d'harmoniser les niveaux de préparation et d'intervention afin de garantir à un maximum de citoyens l'accès à des services de santé adéquats en de telles circonstances », explique le coordonnateur ministériel en sécurité civile au MSSS, M. Patrice Guyard.

Le plan du Ministère tient compte de plusieurs facteurs, dont le nombre de malades, l'hospitalisation, les décès, le déficit de lits, l'absentéisme et les besoins en soins de santé. Après avoir évalué la situation, le MSSS a produit un tableau afin de chiffrer les impacts d'une pandémie sur chacun de ces facteurs. L'expérience a été répétée pour chacune des quinze premières semaines de pandémie. Ce tableau nous permet notamment de constater que les besoins les plus criants se feront sentir au cours des 6^e et 7^e semaines après le début de la pandémie. Par exemple, on juge que 663 120 personnes seraient infectées au cours de la 6^e semaine et que 2 122 personnes décèderaient sept semaines après le début de la pandémie.

La mission « santé »

Pour élaborer son plan, le MSSS s'est inspiré du *Plan national de sécurité civile* préparé par le ministère de la Sécurité publique et bâti autour des quatre dimensions de la sécurité civile : la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Certaines mesures de prévention en santé publique et de communication ont d'ailleurs déjà été prises. « Entre autres, nous surveillons depuis longtemps les éclosions et nous avons produit des outils d'information relatifs à une éventuelle pandémie », souligne M. Guyard.

Les 24 stratégies d'intervention qui ont été retenues par le MSSS et intégrées à son plan ont été réparties à l'intérieur de l'un ou l'autre des cinq volets de la mission du réseau de la santé et des services sociaux.



Photo : Karine Lemaire, MSP

Le coordonnateur ministériel en sécurité civile au MSSS, M. Patrice Guyard.

Les cinq responsabilités du MSSS

1. Protéger la santé de la population
2. Soigner les personnes
3. Assurer le bien-être psychosocial des personnes
4. Offrir une information claire, valide et mobilisatrice
5. Maintenir le fonctionnement du réseau

Parmi les stratégies mises au point par le Ministère, notons, par exemple, l'assurance d'une vigie et d'une surveillance épidémiologique, le déploiement de sites non traditionnels de soins, l'offre de services adaptés à la situation, la mobilisation des réseaux et la gestion des mouvements de main-d'œuvre. Puisqu'il redoute une pénurie de matériel, le MSSS a également lancé un appel d'offres aux fournisseurs de produits critiques dans le but d'avoir une réserve de masques pour son personnel. « Chaque établissement de santé doit avoir une autonomie de sept jours », souligne M. Guyard. Ce dernier ajoute que le Ministère a constitué une liste de personnel supplémentaire pour combler l'absentéisme. « Nous solliciterons notamment les retraités et les employés travaillant en dehors du réseau des différents ordres professionnels relatifs à la santé », dit-il. Le MSSS souhaite aussi renforcer les liens entre les services Info-santé et Info-social.





Le scénario prévoit que la pandémie durera entre 12 et 18 mois. « Il faut prendre en considération que plusieurs mesures de rétablissement débiteront avant même la fin de la pandémie. Ainsi, le réseau hospitalier devra notamment procéder aux chirurgies qui auront été reportées à l'occasion de la vague pandémique », explique M. Guyard. On parle ici des interventions chirurgicales qui n'ont pas de conséquences majeures pour le patient, une chirurgie orthopédique mineure, par exemple. En effet, certains travaux pourront être rattrapés entre les vagues pandémiques si le taux d'absentéisme diminue.

Élaborer un plan d'urgence, ce n'est pas tout. Il faut, par la suite, être en mesure de l'appliquer sur le terrain. Voilà pourquoi le MSSS doit s'entourer des acteurs qui ont un rôle à jouer dans son plan d'urgence. Les citoyens, les aidants naturels, les divers intervenants et les décideurs sont donc tous appelés à collaborer à cette lutte contre la pandémie d'influenza.

La majorité de l'information ayant servi à rédiger ce texte a été recueillie lors du Forum annuel sur l'aide aux personnes sinistrées organisé par le Comité des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal.

Information :
www.pandemiequebec.ca

Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza – Mission santé
www.msss.gouv.qc.ca, rubrique *Documentation*, section *Publications*, sous la lettre *P*

Photo : MSSS



Déploiement de sites non traditionnels de soins

Par le ministère de la Santé et des Services sociaux

La pandémie d'influenza exercera une forte pression sur le réseau de la santé et des services sociaux. Lorsque les seuils de rupture des capacités de soins seront atteints ou sur le point de l'être, des sites non traditionnels de soins (SNT) seront alors déployés.

Le modèle de SNT conçu au Québec comporte plusieurs modules qui s'adaptent aux besoins particuliers des régions. Il vise à prendre en charge la clientèle grippée dont l'état ne permet pas le maintien à domicile, mais ne nécessite pas de soins en centre hospitalier.

Le modèle type a été expérimenté dans quatre régions ciblées, soit la Capitale-Nationale, le Bas-Saint-Laurent, Montréal et la Montérégie. Les trois premières régions ont effectué des expérimentations sur papier alors que la Montérégie a déployé un site pilote.



Photo : MSSS

Il y a eu déploiement, à titre expérimental, d'un SNT en juin dernier au Campus du Fort Saint-Jean en Montérégie.

L'expérimentation du site pilote, qui a eu lieu en juin dernier au Campus du Fort Saint-Jean, a permis d'accueillir, de soigner et de diriger la clientèle selon le modèle théorique privilégié. Les outils élaborés et les différents moyens de protection envisagés ont également été évalués. Dans l'ensemble, les expérimentations du modèle de SNT ont permis de valider sa faisabilité. De plus, elles ont apporté un éclairage sur les correctifs requis pour assurer une plus grande efficacité le moment venu.

Information :
Bilan de l'expérimentation, État d'avancement des travaux
www.pandemiequebec.ca, rubrique *Médias*, section *Communiqués de presse*



SE PRÉPARER À UNE PANDÉMIE D'INFLUENZA

Influenza aviaire

Le MAPAQ est déjà en phase intervention

Par Karine Lemaire

Depuis déjà un bon moment, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) surveille l'évolution de l'influenza aviaire sur le territoire québécois.

Rappelons que certains oiseaux sauvages peuvent transporter le virus de l'influenza aviaire sans en être affectés et le transmettre aux oiseaux d'élevage pour qui il peut s'avérer très pathogène. Le virus a également un potentiel de zoonose, c'est-à-dire qu'il peut affecter les humains à différents degrés. Selon la Loi fédérale sur la santé des animaux, et la Loi québécoise sur la protection sanitaire des animaux, l'influenza de type A doit obligatoirement être déclarée. Voilà pourquoi toute personne qui soupçonne la présence de ce virus doit immédiatement aviser l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le MAPAQ.

L'harmonisation des stratégies

De son côté, le MAPAQ surveille les élevages domestiques en collaboration avec l'industrie avicole et les médecins vétérinaires du Québec. Par son *Règlement sur la désignation d'une maladie contagieuse et d'un agent infectieux ainsi que sur le confinement d'oiseaux captifs*, il oblige les propriétaires ou gardiens d'oiseaux domestiques à faire en sorte d'éviter tout contact entre les oiseaux d'élevage et les oiseaux sauvages. En ce sens, le MAPAQ a investi 1,7 million de dollars dans un programme d'aide financière. Les producteurs d'oiseaux d'élevage ont jusqu'au 3 novembre prochain pour s'inscrire s'ils souhaitent se voir rembourser une partie des coûts admissibles liés aux équipements et aux installations nécessaires pour se conformer au règlement.

Déclarer les oiseaux morts

Des analyses de mortalités suspectes des oiseaux sauvages sont également réalisées par le MAPAQ, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le Centre québécois sur la santé des animaux sauvages. « L'état de santé des volailles transportées à l'abattoir est également surveillé de près », précise le coordonnateur ministériel en sécurité civile au MAPAQ, M. Guy Auclair. Soulignons qu'aucun cas de mortalité significative chez les oiseaux sauvages n'a été signalé jusqu'à présent sur le territoire québécois. Soulignons aussi que le MAPAQ travaille sur un plan de disposition massive des carcasses d'animaux morts, conjointement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Téléphonez
si vous apercevez
des oiseaux morts :

1 800 363-1363
1 866 248-6936



Photo : MAPAQ

D'autres mesures

Le réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) est l'un des moyens dont s'est doté le MAPAQ pour lutter contre une éventuelle pandémie d'influenza. Ce réseau a pour mandat de surveiller l'ensemble du cheptel québécois et de diagnostiquer les anomalies, dont un taux de mortalité élevé ou une maladie animale à risque pour la santé publique. Il compte sur la compétence de neuf vétérinaires – RAIZO répartis sur le territoire québécois, sept réseaux de surveillance et sur l'expertise de divers partenaires. C'est l'Institut national de santé animale qui est responsable d'enregistrer les signalements qui sont ensuite transmis aux spécialistes de la santé animale. Les résultats des enquêtes menées sont ensuite diffusés rapidement aux clientèles concernées par l'entremise de différentes publications.

Les clés de la prévention de l'influenza aviaire

- Respecter les règles de biosécurité
- Surveiller l'état de santé des élevages
- Signaler toute mortalité
- Signaler toute maladie anormale





Photo : Karine Lemaire, MSP

Le coordonnateur ministériel en sécurité civile au MAPAQ, M. Guy Auclair.

Du côté de la santé humaine, le MAPAQ doit s'assurer que la nourriture est disponible dans les supermarchés malgré la pandémie. « À cet effet, nous avons rencontré les différentes chaînes alimentaires pour les sensibiliser à l'élaboration d'un plan de maintien des services essentiels », confie M. Auclair.

Même si l'influenza aviaire est toujours absente des élevages québécois, le MAPAQ reste à l'affût et continue d'exercer une surveillance constante à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Information :

www.mapaq.gouv.qc.ca, section *Grands dossiers*, rubrique *Influenza aviaire*



www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas

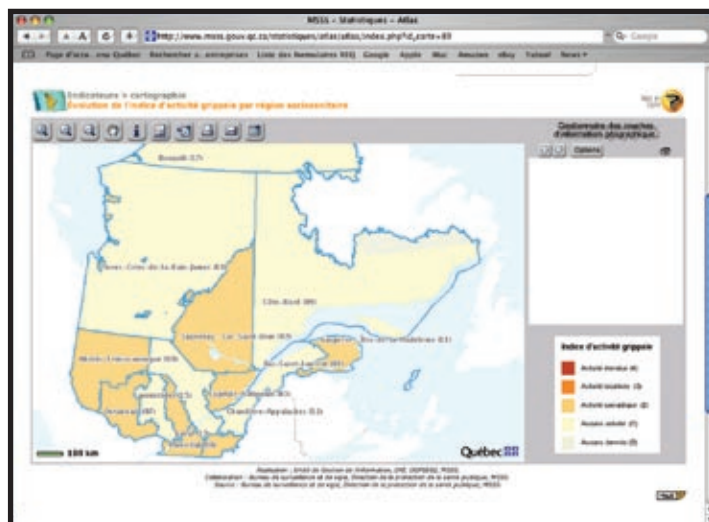
Suivez l'évolution de la grippe dans le Web

Par Karine Lemaire

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en ligne une nouvelle carte interactive. Celle-ci représente l'évolution de l'indice d'activité grippale par région sociosanitaire.

Intégrée à l'Atlas de la santé et des services sociaux du Québec, cette carte est disponible dans le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux. « L'indice d'activité grippale permet de suivre, chaque semaine, l'évolution de l'influenza dans chacune des régions sociosanitaires. Un historique de l'influenza est également conservé afin de reconstituer l'évolution de la propagation du virus en tout temps », explique un géographe et agent de recherche du Ministère, M. Simon Mélançon. La carte offre notamment la possibilité de consulter, en un seul coup d'œil, les données recueillies pour toutes les semaines et toutes les régions. « Téléchargeable en format Excel, ce tableau peut être utilisé, par exemple, par un intervenant qui souhaiterait faire une étude comparative sur le sujet », précise M. Mélançon.

Consulter cette carte régulièrement permet à la population et aux décideurs d'avoir accès à une information mise à jour chaque semaine ainsi qu'à des éléments de base nécessaires à une prise de décision éclairée.



Information :

www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas, rubrique *Indicateurs*, section *Indice d'activité grippale*

SE PRÉPARER À UNE PANDÉMIE D'INFLUENZA

La Croix-Rouge fait sa part

Par Karine Lemaire

La Croix-Rouge met, elle aussi, la main à la pâte pour lutter contre une éventuelle pandémie d'influenza. En tant qu'organisme humanitaire, elle aura sans doute un grand rôle à jouer en pareille circonstance.

La Croix-Rouge élabore présentement un chapitre portant sur les risques biologiques dans son plan de continuité des affaires. Afin d'être en mesure de soutenir le gouvernement dans le cas d'une éventuelle pandémie d'influenza, elle révisé aussi son plan d'opérations d'urgence en fonction des services d'urgence qu'elle devra offrir à la population. « Nous devons entre autres lister les services essentiels, cibler les employés irremplaçables, déterminer comment fonctionner avec un personnel réduit et planifier une vigie médicale à l'intention de nos ressources humaines », explique la directrice du support opérationnel, de la planification et des secours d'urgence à la division Québec de la Croix-Rouge, M^{me} Josée Payant. « Nous avons également pris soin de mettre à jour la liste des substituts en plus de prévoir un soutien à apporter aux familles des employés et des bénévoles qui doivent porter assistance aux personnes touchées par une situation d'urgence majeure telle qu'une pandémie d'influenza », ajoute-t-elle.

La Croix-Rouge, comme tous les autres intervenants, est présentement en phase de prévention et de préparation. Elle a d'ailleurs profité de la Semaine de la protection civile qui se tenait en mai dernier pour informer les employés sur les risques liés à une éventuelle pandémie d'influenza. « Nous souhaitons notamment que les gens adoptent différentes mesures de protection, dont le lavage des

mains », souligne M^{me} Payant. De plus, une campagne de sensibilisation sur les mesures de protection individuelle en cas de pandémie aura lieu à l'automne à l'intention des employés et des bénévoles. Cette campagne permettra sans doute aux ressources humaines de la Croix-Rouge d'éviter la panique le moment venu.



Photo : Croix-Rouge canadienne - division Québec

En cas de pandémie d'influenza, les bénévoles de la Croix-Rouge pourraient, par exemple, inscrire les sinistrés.

Information :

M^{me} Josée Payant
Croix-Rouge
josee.payant@croixrouge.ca www.croixrouge.ca



Sur le terrain

Le Groupe international de gestion des urgences s'est réuni à Québec

(B. M.) Le Groupe international de gestion des urgences (GIGU) a tenu une séance de travail dans un hôtel du Vieux-Québec en mai dernier. Rappelons qu'il est formé des provinces canadiennes et des États américains suivants : le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, le Maine, le New Hampshire, le Vermont, le Massachusetts, le Rhode Island et le Connecticut. À cette occasion, un plan stratégique a été élaboré pour poursuivre la mise en œuvre du *Protocole d'entente internationale d'aide à la gestion des urgences*, et de nouveaux groupes de travail ont été formés à cette fin. De plus, Sécurité publique et Protection civile Canada ainsi que la *Federal Emergency Management Agency* sont devenus des partenaires du GIGU. Ces deux organismes recommanderont des mesures pour faciliter la circulation des ressources humaines et matérielles entre les deux frontières lors d'une demande d'aide à la suite d'urgences ou de sinistres. Rappelons que le protocole prévoit une possible aide mutuelle entre les provinces canadiennes et les États américains membres du GIGU pour gérer toute urgence ou catastrophe.



Photo : M. Roch-Thérèse

Les représentants officiels des provinces de l'Est du Canada et des États de la Nouvelle-Angleterre : M^{me} Kathryn Douits du New Hampshire, M. Michel C. Doré, sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique du Québec, M^{me} Mary Duley du Connecticut, M^{me} Barbara Farr du Vermont, M. Fred Hollett de Terre-Neuve et M. Craig MacLaughlan de la Nouvelle-Écosse.



Sur le terrain

Colloque sur la sécurité civile 2006

Un succès inégalé!

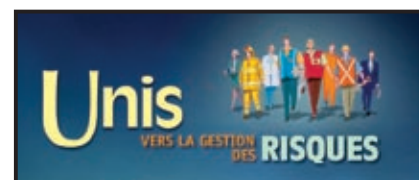


Photo : MSP

Par Line Lapointe

C'est sous le thème *Unis vers la gestion des risques* que s'est tenu, en février dernier, le 6^e Colloque sur la sécurité civile. Plus de 460 personnes y ont assisté. Un record!

Cette année, le colloque proposait quelques nouveautés aux participants.

En partenariat

Pour l'édition 2006, le ministère de la Sécurité publique s'était associé à trois partenaires : l'Association de sécurité civile du Québec, le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs et l'organisme DRIE-Montréal. Auparavant, ces associations organisaient déjà, de leur côté, un colloque. Un partenariat avec le Ministère permettait alors de mettre en commun les forces de chacun. D'ailleurs, à la suite de ce succès, ce partenariat se poursuit pour la préparation de l'édition 2007.

Inscription en ligne

Pour la première fois, les participants ont pu s'inscrire en ligne. Au moyen du site Web du ministère de la Sécurité publique, en plus de pouvoir consulter le programme, les résumés des conférences et les notes biographiques des conférenciers, ils ont pu remplir le formulaire d'inscription au colloque. Particulièrement appréciée, l'inscription en ligne sera renouvelée pour le prochain colloque.

Le prochain colloque se tiendra les 20 et 21 février 2007 à l'Hôtel des Seigneurs à Saint-Hyacinthe. Soyez des nôtres!

Place au Mérite

Soulignons aussi que la remise de prix du Mérite québécois de la sécurité civile a été intégrée à la programmation de la première journée. Les participants peuvent dorénavant mieux apprécier la cérémonie et voir les lauréats ainsi que leurs réalisations. Une autre modification fort appréciée!

Conférences vedettes

Bien entendu, en ouverture de colloque, le sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, M. Michel C. Doré, a en profité pour faire le point sur la sécurité civile. « La clef du succès en sécurité civile repose sur plusieurs principes, dont la participation de tous les intéressés, la mise sur pied de mécanismes de concertation et la présence d'associations fortes. Il importe aussi de développer des profils de compétence pour les experts et d'avoir accès à des règles de l'art précises pour chaque étape du processus de gestion des risques de sinistre », a-t-il notamment rappelé aux participants.

D'autres conférences ont remporté la faveur populaire, dont celle du directeur national de la santé publique, docteur Alain Poirier, concernant l'importance de se préparer à une pandémie d'influenza et celle de M. Marcel Fortier de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève, à propos de l'intervention de la Croix-Rouge lors de catastrophes internationales.

Information :

Présentations des conférenciers
www.msp.gouv.qc.ca/secivile/colloques

Liste des lauréats du Mérite québécois de la sécurité civile 2006
www.msp.gouv.qc.ca/secivile/merite
Résilience, Vol. 1, N^o 1, p. 6

Premier colloque sur les risques naturels Deux employés du Ministère y ont participé

Par Karine Lemaire

Deux employés de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Marc Morin et M. François Morneau, ont chacun prononcé une conférence lors du Premier colloque sur les risques naturels qui a eu lieu à Montréal en mai dernier.

La gestion des risques

M. Marc Morin a présenté une conférence intitulée *La sécurité civile et la gestion des risques au cœur des préoccupations et des enjeux de la société moderne*. Il a insisté sur les nouvelles réalités qui amènent les intervenants en sécurité civile à agir en amont des catastrophes pour tenter de les prévenir ou d'en atténuer les effets. Il a notamment entretenu les participants de l'importance toujours grandissante accordée à la gestion des risques au sein de la société moderne.

Les changements climatiques

M. François Morneau a, quant à lui, rappelé aux participants que les municipalités du Québec auront éventuellement à produire des schémas de sécurité civile qui devront tenir compte d'une climatologie constamment en évolution. Selon lui, les spécialistes en cartographie des risques auront tout un défi : veiller à la prévention des risques tout en ne pénalisant pas le développement des environnements humains. M. Morneau a également profité de l'occasion pour présenter différentes études d'analyse de risques dirigées par le Ministère.

Rappelons que ce colloque a été organisé par le Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique ainsi que l'Association professionnelle des géographes du Québec.

Information :

Résumé des conférences
www.acfas.ca/recherche.html



Réponse au sinistre

Sinistres majeurs

Préoccupés, les intervenants cherchent des solutions!

Par Karine Lemaire

S'il survenait un sinistre majeur comme un tremblement de terre, les intervenants en sécurité civile, bien que préparés, se demandent tout de même comment ils gèreraient certaines situations.

Les intervenants sont préoccupés. C'est ce qui est ressorti d'un atelier visant à vérifier l'état de préparation des organisations en cas de séisme majeur. Le tout a eu lieu à Montréal en mai dernier à l'occasion du Forum annuel sur l'aide aux personnes sinistrées organisé par le Comité des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal. On a demandé aux participants du Forum, des intervenants en sécurité civile de divers ministères et d'organismes humanitaires et communautaires, de partager leurs préoccupations et leurs besoins au cas où ils auraient à faire face à un tremblement de terre de 6,5 à l'échelle de Richter. Bien évidemment, ce sinistre aurait fait des centaines de morts et des milliers de blessés et de disparus. Une autoroute se serait notamment effondrée. Point important : plusieurs secteurs seraient privés d'électricité et de téléphone.

Évaluer son état de préparation

- L'alerte
- La mobilisation
- Les centres de décision
- Les télécommunications
- Les ressources additionnelles
- Les fournisseurs
- La durée d'autonomie des ressources

Les préoccupations

La sécurité des proches

S'ils avaient à faire face à une telle situation, la principale préoccupation des intervenants serait de savoir si leurs proches sont en sécurité. « Ce n'est qu'après s'être assurés que leur famille va bien que les intervenants en sécurité civile auront le cœur en paix et seront prêts à faire face à la situation et à prêter main-forte aux sinistrés aux côtés des autres organismes humanitaires », explique la chef de division du Centre de sécurité civile de Montréal, M^{me} Valérie Gagnon.

La mobilisation

La communication inquiète aussi les intervenants. « Nous avons un beau plan d'alerte et de mobilisation, mais comment faire pour rassembler notre personnel si le téléphone ne fonctionne pas? », se demande un participant. Pour surmonter cet obstacle, certains ont suggéré l'utilisation d'appareils de radioamateurs donnant priorité aux messages d'urgence, d'autres ont proposé que chaque organisme se fixe un point stratégique de rassemblement. Ce peut être, par exemple, la mairie, un bureau administratif, un restaurant ou un poste de police. « Nous pourrions du même coup utiliser les radios

des policiers qui devraient fonctionner malgré la panne électrique et obtenir un bref état de la situation », propose un intervenant. Pour faciliter cette mobilisation, un intervenant suggère de toujours avoir à portée de main, dans son portefeuille, la liste des coordonnées des intervenants et de leurs substituts, des différents lieux de rassemblement et d'hébergement temporaires, ainsi que des centres de service.

L'alerte à la population

Il n'y a pas de solution idéale. Toutefois, M^{me} Gagnon a raconté qu'il existe, aux États-Unis, le *REVERSE 911® Interactive Community Notification System*. Installé dans les foyers et les édifices publics, ce système de communication permet aux intervenants de publier divers avis publics à ceux qui se le procurent. Par ailleurs, rappelons que le Comité mixte municipal industrie de l'Est de Montréal a mis sur pied un système de communication des risques à la population qui comporte notamment la diffusion de messages radiophoniques et l'activation d'une sirène d'alerte. « Mais avant tout, les organisations locales doivent informer le Centre de sécurité civile de Montréal de l'état de la situation de sorte qu'il puisse rapidement prendre possession des ondes pour transmettre l'information juste à la population », précise la chef de division.

Autres préoccupations

Un intervenant du milieu de la santé se demandait comment il ferait pour gérer l'évacuation de personnes en perte d'autonomie au cas où un établissement de 470 lits s'effondrerait. D'autres se demandaient à qui il faudrait accorder priorité sachant que les écoles seraient également touchées. Certains étaient préoccupés par la barrière linguistique qui rend difficile la compréhension des messages diffusés, par le transport des sinistrés dans un endroit sécuritaire et par la présence de bénévoles sur le lieu d'un sinistre. Autant de questions qu'il vaut mieux se poser tôt pour pouvoir trouver une solution avant d'avoir à faire face au problème.



Photo : Jacques Grégoire

Les intervenants ont participé à un atelier visant à vérifier l'état de préparation de leur organisation en cas de séisme majeur.





Photo : Jacques Grégoire

Différents intervenants ont expliqué quelles actions prendraient leur organisation au cas où un tel tremblement de terre survenait.

Les besoins

Par l'entremise de cet exercice, plusieurs organisations ont réalisé l'urgent besoin de prioriser leurs actions et de déterminer les rôles et responsabilités de chaque organisme dans de telles circonstances. Certains intervenants ont également souligné le besoin de signer des ententes entre les organisations. Par exemple, les commissions scolaires peuvent signer des ententes avec la Croix-Rouge dans le but d'utiliser les écoles comme centres d'hébergement. Elles peuvent aussi s'entendre avec les CLSC pour que les infirmières et les psychologues fournissent les premiers secours fournis dans ces centres. « Il y a aussi un réel besoin de formation et d'éducation du public. Les dépliants d'information du fédéral et du provincial peuvent aider la population à se prendre en charge lors d'un tel sinistre. Tenons-nous informés! », conclut M^{me} Gagnon.

Information :

Centre de sécurité civile de Montréal
<http://services.ville.montreal.qc.ca/csc/>

Reverse 911
www.reverse911.com



À l'agenda

Activités de l'ASCQ

En novembre : *Pandémie d'influenza*

Information : www.ascq.org/activites.htm

ASCQ : Association de sécurité civile du Québec

Résilience

Bulletin d'information en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique
Volume 1, numéro 2, Automne 2006 – Hiver 2007
Tirage : 5 000 exemplaires

Disponible en version électronique :
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique *Publications*

Résilience est publié par le Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Tout article de **Résilience** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source.

La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Résilience

Ministère de la Sécurité publique
Direction du développement
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

resilience@msp.gouv.qc.ca
(418) 646-5675 ou 1 866 702-9214

Éditrice
Louise Bisson

Rédactrice en chef
Karine Lemaire

Rédacteurs
Daniel Dupuis, Martine Lapierre, Line Lapointe, Guylaine Maltais, Benoît Matte, Louis Vallée, Ève Deshaies et Denis Ouellet (MSP), Benoît Harvey et Vincent Vermandele (Services Québec), Diane Matte et Robert Patry (MTQ).

Collaborateurs
Francine Belleau, Chantal Bilodeau, Paul-Yvan Deschênes, Johanne Latulippe, Marc Morin, Jean-Marc Neault, Érik Racine, Éric Houde, Sylvain Tremblay, Lucie Barbeau, Louise Vandal, Lucie Matte, Carole Lachance, Harry Stevenson, Réjean Langlois, Marc Morin, François Morneau, Ève Deshaies et Martin Simard (MSP), Line Tremblay (MTQ), Jean-Pierre Sabourin (Bureau de la sécurité civile de Québec), Benoît Robert (Centre risques et performance), Christian Therrien et Guy Gagnon (Services Québec), D^{re} Lucie-Andrée Roy (Direction de santé publique de Montréal), Arlette Fortin (MAMR), Guy Auclair (MAPAQ), Julie Doyon-Proulx, Hélène Gingras, Patrice Guyard, Simon Mélançon et Fabienne Racine (MSSS), Josée Gosselin et Valérie Gagnon (Centre de sécurité civile de Montréal), Serge Fortin (SCT), Josée Payant (Croix-Rouge).

Photo de la page couverture
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Photo prise lors de l'expérimentation d'un site non traditionnel de soins tenue le 6 juin 2006.

Révision linguistique
Joane Marquis et Josée Roy
Direction des communications

Graphisme : AlainShé

Impression : Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution : Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique
ISSN : 1718-407X
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2006



En vrac

Zones exposées aux glissements de terrain

Nicolet, Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain ont de nouvelles cartes

(B. M.) Les municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, dans la MRC de Charlevoix, ainsi que la Ville de Nicolet ont maintenant à leur disposition de nouvelles cartes des zones exposées aux glissements de terrain en milieu argileux. Ces cartes serviront à mieux planifier l'aménagement du territoire et à mieux contrôler l'utilisation du sol dans les secteurs de leur territoire exposés à ces dangers. Soulignons que ces cartes ont été produites par le Service de géotechnique et de la géologie du ministère des Transports du Québec.

Information : Informez-vous auprès des municipalités et villes concernées.

Quoi faire après des pluies abondantes ou des inondations?



Photo : MSP

(B.M.) Le dépliant *Que doit-on faire après des pluies abondantes ou des inondations?* vient d'être réédité. Il contient des conseils et des consignes à suivre pour nettoyer la résidence, pour protéger la santé des occupants et pour limiter les dommages. On y apprend également comment éliminer les débris laissés par la crue des eaux et comment obtenir une aide financière. On peut se procurer cette publication au Service de l'assistance financière et dans le site Web au www.msp.gouv.qc.ca/secivile, sous la rubrique *Publications*.

Information :
Ministère de la Sécurité publique
Service de l'assistance financière
418 643-2433 ou 1 888 643-2433 (sans frais)
aide.financiere@msp.gouv.qc.ca

Un nouveau dépliant

Habiter dans les zones exposées aux glissements de terrain

(B. M.) En mai dernier, les ministères des Affaires municipales et des Régions, de la Sécurité publique et des Transports ont publié le dépliant *Habiter dans les zones exposées aux glissements de terrain*. On y mentionne ce qu'il faut savoir et faire avant d'entreprendre des travaux sur un terrain ou sur un bâtiment situés dans une zone exposée aux glissements de terrain. À l'aide de photos, on y montre également ce qu'il faut éviter de faire à proximité d'un talus. Cette publication présente aussi les causes et les caractéristiques d'un glissement de terrain.



Information :
Ministère de la Sécurité publique
Bureaux régionaux de la sécurité civile du Québec
1 866 644-6826 (sans frais)

Pour connaître le climat au Québec et ses impacts

((B. M.) Le Centre de ressources en impacts et adaptation au climat et à ses changements présente dans son site Web, à la section *Climat et les villes*, les événements climatiques extrêmes au Québec ainsi que des tableaux, des cartes, des données, des bilans et des documents sur la climatologie. Il est aussi possible d'obtenir les indicateurs et les normales climatiques pour une centaine de municipalités du Québec.

Information :
Centre de ressources en impacts et adaptation au climat et à ses changements
514 496-5832
www.criacc.qc.ca/villes

Une nouvelle série de dépliants

Aide financière lors de sinistres



(B. M.) Le Service de l'assistance financière du ministère de la Sécurité publique a produit sept nouveaux dépliants pour expliquer différents programmes gouvernementaux d'aide financière lors de sinistres. Ils sont disponibles au Service de l'assistance financière et dans le site Web au www.msp.gouv.qc.ca/secivile, sous la rubrique *Publications*. De l'information sur l'aide financière aux sinistres peut aussi être obtenue au www.msp.gouv.qc.ca/secivile, sous la rubrique *Assistance financière*.

Information : Ministère de la Sécurité publique
Service de l'assistance financière
418 643-2433 ou 1 888 643-2433 (sans frais)

